Mars 2026

BULLETIN D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

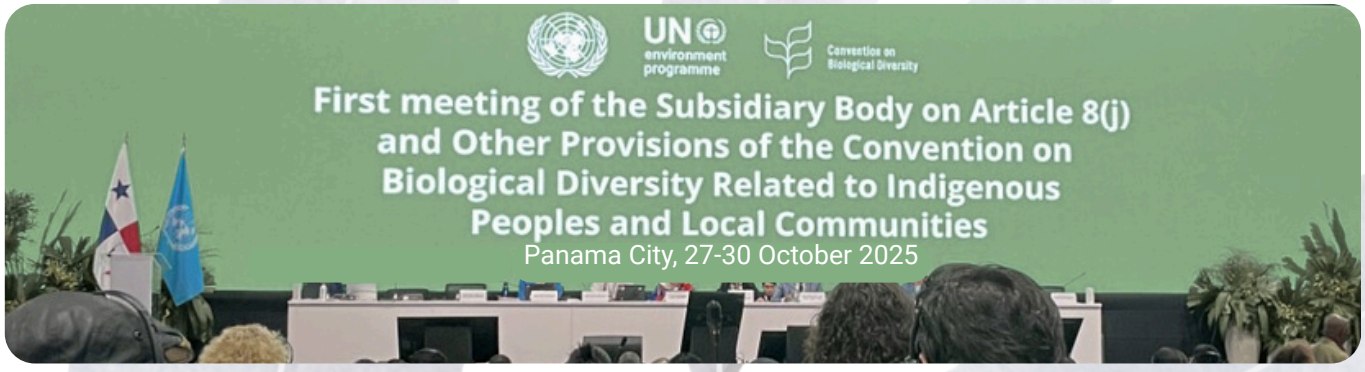

Défendre les voix des femmes autochtones dans la prise de décisions mondiales en matière de diversité biologique

Participation de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) à la première réunion du groupe consultatif permanent sur les peuples autochtones et les communautés locales

À la fin d'octobre 2025, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a participé à la toute première réunion de l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et communautés locales, laquelle s'est tenue à Panama (Panama). Cette réunion historique a marqué l'établissement du premier groupe consultatif permanent en vertu d'une entente environnementale internationale axée sur les peuples autochtones, les communautés locales et les connaissances traditionnelles. Des 196 pays membres de la Convention sur la diversité biologique (CDB), des représentants de 52 pays étaient présents, représentant les sept régions socioculturelles reconnues par l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.

Deux membres du personnel du service de l'environnement de l'AFAC ont assisté à la réunion à titre de membres de la délégation canadienne, constituée de 11 membres, dans le cadre de son projet financé par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) (« Soutien de la capacité des représentants autochtones nationaux à participer à la conservation », 2021-2026). L'AFAC a fait entendre les voix et les perspectives des femmes autochtones de dix provinces et territoires qui collaborent avec l'organisation. Guidée par un cadre bioculturel et sensible au genre, l'AFAC a défendu la protection et la conservation de la diversité biologique, tout en veillant à ce que les femmes autochtones aient une forte présence dans le cadre des discussions politiques mondiales.

Le présent bulletin d'information fournit un aperçu de la conférence mondiale sur la diversité biologique, présente les contributions de l'AFAC et souligne l'importance de la participation des femmes autochtones dans les décisions concernant les terres, les eaux et les communautés.

Sur le terrain : questions clés et discussions

Étant donné qu'il s'agissait de la première réunion de l'organe consultatif, les discussions ont porté sur l'établissement de la structure du groupe, des rôles de leadership, des processus décisionnels, du budget et de la composition. La réunion de quatre jours comportait deux volets parallèles. Un volet comprenait des séances plénières dirigées par les Parties et des groupes de contact pour les négociations officielles. L'autre présentait des événements parallèles principalement dirigés par des peuples autochtones et des communautés locales. Bien que les dirigeants autochtones pussent assister aux séances plénières, la plupart ne pouvaient que les observer, ce qui limitait leur capacité à fournir des commentaires directs.

Les thèmes clés comprenaient : l'élimination des obstacles à l'intégration des connaissances traditionnelles dans les rapports de la CDB, comme le respect du consentement préalable, libre et éclairé; la reconnaissance du lien entre la diversité biologique et culturelle et l'intégration des considérations liées au genre et aux droits de l'homme dans le glossaire des termes relatifs à la diversité biologique; et la satisfaction des besoins techniques et financiers urgents, ainsi que les besoins urgents de renforcement des capacités, avec un financement accordé directement aux peuples autochtones et aux communautés locales. Un nouveau concept d'isolement volontaire de certaines communautés autochtones a également été introduit, à l'égard duquel certaines parties ont exprimé des préoccupations. Malgré ces discussions, quelques femmes autochtones ont indiqué se sentir exclues des négociations dirigées par les Parties. Les questions non résolues lors de la réunion de quatre jours seront abordées à la 17e Conférence des Parties (COP17) qui se tiendra en octobre 2026, en Arménie.

Amplifier les voix : rôle de l'AFAC et réflexions

En tant que seule organisation au sein de la délégation canadienne consacrée spécifiquement aux femmes autochtones dans toute leur diversité, l'AFAC a apporté une perspective distincte et critique aux discussions. Le personnel de l'AFAC a assisté à des séances plénières et à des événements parallèles, a établi des relations avec d'autres organisations autochtones et locales aux niveaux canadien et mondial, et a partagé une approche axée sur les femmes autochtones. Cela a permis à l'AFAC de faire connaître son travail, de défendre les perspectives des femmes autochtones, de promouvoir leur inclusion dans les processus décisionnels et de renforcer les relations soutenant les travaux en cours en matière de diversité biologique.

L'AFAC a également fait part à la délégation canadienne des idées qui sont ressorties des séances dirigées par les Parties et des Autochtones, soulignant que les femmes autochtones devraient avoir la possibilité de participer aux séances ordinaires, et pas seulement pendant les événements parallèles. Cette participation a renforcé l'approche de l'AFAC, élargi ses réseaux mondiaux et confirmé son leadership en matière de droits environnementaux des femmes autochtones d'un océan à l'autre. Les invitations à participer davantage au Caucus des femmes de la CBD et à d'autres organisations reflètent une reconnaissance croissante du travail de l'AFAC.

Cependant, des obstacles structurels demeurent, notamment en ce qui a trait à l'autodétermination, à l'accès aux ressources et à la reconnaissance du leadership des femmes autochtones. Les discussions étaient souvent axées sur le processus plutôt que sur la substance, soulignant le risque que la participation des Autochtones puisse devenir symbolique, à moins que leurs perspectives ne soient incluses de manière significative dans les décisions touchant les terres, les eaux et les communautés.

À l’avenir : recommandations et prochaines étapes

Lors de cet important événement mondial sur la diversité biologique, l’AFAC a identifié plusieurs priorités pour renforcer la participation et le leadership des femmes autochtones : créer des règles et structures claires pour conférer aux peuples autochtones et aux communautés locales une véritable influence; mettre en œuvre des processus de nomination dirigés par les Autochtones qui respectent l’autodétermination et la diversité régionale; et fournir des ressources dédiées pour une participation soutenue, en particulier pour les femmes locales. L’AFAC souligne également l’importance de reconnaître explicitement les droits, les connaissances et le leadership des femmes autochtones dans le mandat de l’organe consultatif, ainsi que d’assurer la responsabilité afin que l’article 8 j) soit appliqué dans la pratique.

À l’avenir, l’AFAC continuera de participer aux processus nationaux et mondiaux en matière de diversité biologique, de partager des renseignements avec les communautés et de défendre des forums axés sur les perspectives, les droits et le leadership des femmes autochtones. La participation continue aidera à garantir que les décisions futures en matière de diversité biologique honorent les relations avec la terre, l’eau et tous les êtres vivants, tout en promouvant l’équité, les connaissances culturelles et la protection de l’environnement.

NATIVE WOMEN'S ASSOCIATION OF CANADA
L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter à environment@nwac.ca

Visitez notre site web à Nwac.ca